



LA PÊCHE À PIED

Avec 3000 hectares d'estran, l'archipel de Chausey est un formidable terrain de jeu pour la pêche à pied*, un environnement exceptionnel, qui requiert prudence et strict respect de la réglementation.

AVANT DE PÊCHER



À part le secteur du Sound, interdit à la pêche à pied*, l'archipel offre un espace très vaste pour prélever coquillages et crustacés.

Mais il faut recueillir un minimum d'informations avant de se lancer. Informez-vous des dangers auprès des habitués. Consultez l'annuaire des marées (remonter au plus tard 45 minutes après la basse mer).

Prenez la météo (méfiez-vous de la brume et de l'orage) et pensez à bien vous équiper (vêtements protecteurs, chaussures et chaussettes, panier, boussole).

* Voir carte sur le dernier rabat du guide.

PRATIQUE

Rappels réglementaires

- Des contrôles du contenu des paniers sont régulièrement effectués.
- Le prélèvement de coquillages sur les bouichots à moules, les tables à huîtres et dans les parcs à palourdes est possible de lourdes amendes.
- Tolérés sur l'estran (zones découvertes à marée basse), les chiens sont interdits sur les îlots, pour la tranquillité des oiseaux. Surveillez-les, ne les laissez pas divaguer et importuner les autres pêcheurs.



PREMIÈRE PÊCHE

Si vous ne connaissez pas les lieux, restez à proximité d'autres pêcheurs. Nous vous conseillons de prospecter à Grand Grève (ouest de la Grande Île). Méfiez-vous de certains animaux : anémones, méduses, raies, vivres... Ne ramassez pas d'individus posés sur le sable, ils peuvent être malades.

PRATIQUE

Les bons gestes

- Tout caillou retourné doit être replacé.
- Limitez l'usage d'engins comme les bêches ou les râtaux : préférez les pêches douces, à la main.
- N'arrachez pas les algues, ne piétinez pas les herbiers.
- Ne pêchez que ce dont vous avez réellement besoin.
- Lavez votre pêche à l'eau de mer, transportez-la sous un tapis d'algues échouées pour la traicheur, consommez vos coquillages dans les 24h.
- Emmenez avec vous un outil de mesure.



UN GUIDE PRATIQUE



Conseils et réglementation : tout ce qu'il faut savoir pour bien pratiquer la pêche à pied dans à Chausey tient dans le « Guide de la pêche à pied dans l'archipel », édité chaque année avec le Comité des Pêcheurs Amateurs Granvillais (CPAG). Une mine d'astuces, de recommandations, de mises en garde, illustrée de croquis. Ce document recense également

les espèces à pêcher, leurs quotas, tailles, engins autorisés et dates d'ouverture.

Disponible gratuitement au CPAG, en gare maritime et au poste de secours de Chausey.



Jean Lepigouchet

Vice-Président du comité des pêcheurs amateurs granvillais

« Un bonheur absolu »

« Depuis près de 60 ans que je fréquente Chausey, c'est toujours un bonheur absolu de courir les grèves à la traque de coquillages et crustacés. Quel cadre majestueux, surréaliste et parfois inquiétant quand la brume s'invite à la fête ! Quoi de plus beau que de voir les homards sortir timidement, de traquer les bouquets qui se cachent sous les queues de vache ou d'apercevoir les bars et mullets remontant avec le flot. Et quand on s'échoie en bateau, attendant de pouvoir mettre pied à terre, de surveiller le sable qui vient à nous comme le fait la mer lorsqu'elle monte. Evidemment, les pêcheurs sont un peu plus nombreux que dans les années 60-70 mais pas tant que ça. Aujourd'hui, il leur est demandé de bien respecter les recommandations émises dans les différentes plaquettes d'information. Si chacun s'applique une règle de bonne conduite sur l'estran, cela contribuera à la pérennité de la pêche à pied. »

PRATIQUE

i Pêcher des infos

- Quelles sont les tailles réglementaires, les espèces, les périodes et zones de pêches, les instruments autorisés ?
- La réglementation en vigueur est aussi disponible dans les offices de tourisme, en affichage sur la cale de Chausey ou sur le site : cpagranville.net